



PROJET ASSOCIATIF

2021 – 2026

ACCUEILLIR
ACCOMPAGNER
PARTICIPER

Association Centre Joyeux Béarn
1 Avenue de Saragosse – 64000 PAU
Tél : 05.59.02.70.89 – Fax : 05.59.14.94.54

Mail : joyeuxbearn@orange.fr

Site internet : www.centre-joyeux-bearn.fr

Novembre 2021

Table des matières

Objet du document.....	3
Charte Associative	3
Contrat d'engagement républicain.....	4
Mot de la Présidente	7
Mot du Directeur Général.....	8
PREMIERE PARTIE – Le Centre Joyeux Béarn	
1. De sa création par la Congrégation des Filles de la Charité à son Statut Associatif.....	10
2. Son Histoire.....	12
3. Présentation du Centre	13
4. Localisation dans le quartier	14
5. Activités : Données chiffrées 2021	14
DEUXIEME PARTIE – L'Association de gestion	
1. Notre fonctionnement	15
2. Nos valeurs	17
TROISIEME PARTIE – Gouvernance – Métiers – Missions - Actions	
1. Le Conseil d'Administration et l'organigramme de l'association	19
2. La Crèche	21
3. Le LAEP.....	22
QUATRIEME PARTIE : Actions et perspectives d'évolution - Projets de 2021-2026	
1. Réalisation de travaux afin d'améliorer l'existant.....	23
A- Travaux réalisés de 2012 à 2017.....	23
B- Travaux réalisés de 2018 à 2019.....	24
C- Travaux réalisés de 2020 à 2022.....	24
D- Projets futurs.....	25
2. Actions de communication du Centre.....	27
A- Actions actuelles de communication.....	27
B- Développements futurs.....	28
CONCLUSION.....	29

Objet du document

Ce Projet Associatif a été élaboré à partir d'échanges entre professionnels, administrateurs et usagers du Centre dans le cadre de rencontres ou d'analyse de questionnaires.

Ensemble, nous avons travaillé à réactualiser notre précédent projet : nous voulons que celui-ci constitue une référence pour les années à venir. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction de ce projet associatif validé par le Conseil d'Administration en date du 17 mai 2022 et lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022.

Document de conviction, d'orientation pour notre engagement associatif, nous souhaitons ensemble « le faire vivre ». Il va être l'esprit, « le fil rouge » de notre association. C'est un document qui va définir ce que tous les adhérents, mais aussi tous ceux qui travaillent et contribuent à la vie de l'association, salariés, parents et bénévoles partagent en termes de valeurs et d'objectifs.

Charte Associative

L'Association Centre Joyeux Béarn développe des missions d'utilité sociale en faveur des enfants, des familles et des usagers depuis sa création. Elle est fidèle à l'esprit d'humanisme et d'innovation qui a toujours animé sa fondation par la Congrégation des Filles de la Charité.

Elle a la volonté de s'inscrire dans une dynamique éducative, pédagogique, relationnelle et partenariale.

L'Association réaffirme que chacun a le droit au respect de sa personne et s'engage à favoriser des services de qualité et adaptés dans une démarche de citoyenneté active et solidaire.

Contrat d'engagement républicain

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le

développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République

Mot de la Présidente

Depuis sa création par la Congrégation des Filles de la Charité, le Centre Joyeux Béarn est devenu un élément moteur du quartier Saragosse. Nourri d'une histoire longue de presque 50 ans, il est riche de son passé. Il réaffirme aussi les valeurs défendues par l'Association depuis sa création et confirme ainsi sa volonté d'être en permanence acteur de cohésion et de lien social.

Notre Association s'inscrit dans le domaine de la petite enfance.

Elle se définit comme un mode d'accueil accessible à tous, quelle que soit la situation sociale des familles, attentif à l'accueil inclusif d'enfants porteurs de handicaps ou de maladies chroniques. Elle s'engage à soutenir la parentalité, à garantir les bonnes pratiques professionnelles et la valorisation des métiers, à favoriser un accueil de qualité dans le cadre d'un projet pédagogique partagé tout en veillant au respect des normes sanitaires.

Elle se veut lieu de participation et de réflexion dans son fonctionnement, et met également en œuvre une concertation élargie afin de proposer des réponses adaptées et ou innovantes dans l'intérêt des enfants et des familles.

Les principes fondateurs de ses statuts ont guidé son action et continueront à faire évoluer notre Centre. Une mise à jour du précédent projet associatif a dû être réalisée afin de l'adapter à l'évolution sociétale tout en gardant ses valeurs distinctives essentielles.

Celles-ci répondent à notre vision associative et fixent pour les années à venir l'orientation de sa stratégie en donnant du sens à son action quotidienne.

3 valeurs essentielles ont été définies et seront le fil conducteur du nouveau projet : Accueillir – Accompagner – Participer.

- Accueillir sans cesser d'améliorer la qualité de service...
- Accompagner tous les enfants y compris les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique...
- Participer au développement de projets innovants en s'ouvrant vers l'extérieur et faire mieux participer les parents à la vie associative

Le Centre Joyeux Béarn veut être une entité solide et incontournable.

Grace à l'appui et à la confiance de nos partenaires institutionnels notre volonté d'en faire un lieu Ressource et innovant s'est mise en place. Notre établissement a su se saisir des différentes opportunités socio-économiques afin de développer des projets, devenir un acteur du quartier, valoriser et moderniser son image tout en veillant à améliorer sans cesse la qualité d'accueil de ses usagers, et en favorisant la reconnaissance du travail accompli au quotidien par les équipes du Centre ainsi que leur bien-être au travail.

Le Conseil d'Administration soutient et encourage cette évolution tout en veillant à une stricte adéquation financière entre les choix stratégiques et la pérennité de la structure.

Notre Association est héritière d'une longue histoire dans le quartier Saragosse ; celle-ci est le socle de son action et les administrateurs se sont engagés à continuer à la faire vivre tout en veillant attentivement à cette évolution.

Mot du Directeur Général

Au cœur du quartier Saragosse, l'un des 200 quartiers prioritaires de la nouvelle politique de rénovation urbaine 2014 -2024, l'Association Centre Joyeux Béarn, au travers de ses activités propres et de ses activités résidentes, se positionne dans le prolongement de ses 50 ans d'histoire, comme un lieu ressource, un acteur fort et incontournable favorisant le lien social, la mixité culturelle, le vivre ensemble.

Nos prédécesseurs nous ont transmis le Centre Joyeux Béarn avec ses valeurs de professionnalisme, d'entraide, d'empathie. Nous les portons et les partageons au travers de la structure associative. C'est à notre tour d'être acteur pendant ce temps de son évolution, de sa mue en innovant sans cesse. Ensemble nous travaillons à l'adaptation de notre offre de service aux nouveaux besoins des usagers du quartier, de l'agglomération dans le secteur de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité. Nous le ferons dans le respect de ce présent projet associatif 2021-2026 et de nos convictions les plus profondes.

Nos administrateurs, nos usagers, nos salariés, notre encadrement sont la richesse de notre structure. Le travail collaboratif, le partage et la complémentarité de nos compétences et de nos expériences sont nos atouts. Ils nous permettront de mener à bien l'ensemble des projets qui se dessinent tout en veillant à l'adhésion de tous.

Acteur central de son territoire, accompagné par la diversité de ses activités résidentes et portées par l'Association, le Centre Joyeux Béarn, poumon économique du quartier l'accompagne dans sa métamorphose et sa nouvelle attractivité. Il nous appartiendra à tous de continuer à être innovants. Enfin, il nous faudra assurer notre

pérennité en décloisonnant les sources de financement, en juxtaposant à nos partenaires institutionnels (CAF – Mairie – Conseil Départemental) des financements privés. (Mécénat, etc...) en travaillant à une hybridation de nos ressources.

Acteur actuel de l’histoire du Centre Joyeux Béarn, il est de notre responsabilité d’en assurer l’adaptation et la transmission dans les meilleures conditions aux générations futures.

PREMIÈRE PARTIE – Le Centre Joyeux Béarn

1. De sa création par la Congrégation des Filles de la Charité à son statut associatif :

Le Centre pour l'Enfance Joyeux Béarn a été créé en 1972 par la Congrégation des Filles de la Charité afin de répondre aux besoins de la population nouvellement installée dans le quartier. Il proposait initialement un service petite enfance comprenant une crèche d'une capacité d'accueil de 40 places et une halte-garderie de 20 places ainsi qu'un Centre de soins infirmiers ouvert tous les jours.

- Dès 1972 étaient accueillis dans ses locaux des services de la Caisse d'Allocations Familiales, une antenne Économie Sociale Familiale, une permanence de la Sécurité Sociale et une consultation P.M.I. Un bail de mise à disposition et des conventions de partenariat étaient établis entre les parties.
- En 1988, la Compagnie des Filles de la Charité se retire de la gestion et l'Association Centre Joyeux Béarn est créée avec la mise en place d'un commodat. C'est une Association déclarée et reconnue d'utilité publique. Elle est régie par la Loi 1901. Elle est formée entre les personnes physiques et morales qui adhèrent à ses statuts. L'Association est administrée par des membres élus par l'Assemblée Générale ordinaire des sociétaires.
- Dans les années 1990-2000, l'intégration de l'Unité Petite Enfance dans un schéma de développement Contrat Enfance va permettre la modernisation du service, sa rénovation et le recrutement de personnel supplémentaire.
- En 2002, le Conseil d'Administration adopte un projet d'extension de 212 m² et une réhabilitation des locaux.
- En 2005-2006, la gestion de l'Unité Petite Enfance intègre les modalités de la P.S.U. (Prestation de Service Unique)
- Des travaux d'élévation du niveau de sécurité sont mis en œuvre sur trois années 2013-2014-2015 ; la rénovation du jardin et des aménagements intérieurs seront ainsi réalisés (ascenseur, double vitrage, remplacement chaudière, radiateurs etc...)
- En 2016, une convention de places réservées avec une entreprise locale privée a été signée.
- Le Centre de soins infirmiers a cessé son activité en août 2017.

- En 2016 et 2017 nouveaux aménagements pour les salles de change de l'Unité Petite Enfance qui étaient devenues inadaptées.
- En 2018 création d'un nouveau service d'accueil d'une capacité de 8 places pour les enfants de plus de 2 ans et demi jusqu'au départ à l'école
- Participation du Centre au projet ANRU de la ville de PAU – Quartier Saragosse avec la création d'une nouvelle salle polyvalente, d'un préau, et la réhabilitation du parking du personnel. Travaux terminés en 2019.
- Le 4 septembre 2019 signature d'un bail à construction d'une durée de 30 ans avec la Congrégation des Filles de la Charité et modification des statuts.
- En 2019-2020 nouvelles activités (SCIC Pau Pyrénées, Kyzimi Yoga, Lingui Planète, Chant, chorale ... SDSEI du CD 64) et arrêt des permanences du Centre Social La Pépinière.
- En 2020, remplacement de la totalité des fenêtres en double vitrage ; motorisation des volets roulants ; réaménagement des salles des repas et des dortoirs. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'une action de prévention des troubles musculo squelettiques (TMS) et l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail.
- En septembre 2020 augmentation de notre agrément, après l'accord de la PMI, pour passer à 83 places.
- Les activités et différents projets ont dû être mis entre parenthèses lors de la crise sanitaire de 2020-2021. Comme tant d'autres secteurs le Centre Joyeux Béarn a été fortement impacté, mais a réussi à mettre en place de nouveaux canaux de communication pour garder le lien avec ses usagers, ses salariés, ses partenaires.
- En 2021, finalisation du ravalement partiel de la façade Est du bâtiment et poursuite du raccordement au réseau chaleur bois en cours.
- En 2021 labellisation Crèche AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) en dédiant 3, puis 7 places d'accueil à ce dispositif.
- En septembre 2021 (décret du 30/08/2021) la dénomination multi accueil est remplacée par l'appellation « Grande Crèche ».

2. Son Histoire

Dates	Nom	Présidence	Direction
1972	Association Centre Joyeux Béarn		Sœur M. Vincent LUCAS de 1972 à 1988
1988		M René TOUYA de 1988 à 1998 M Marcel VAZIA de 1998 à 2003	Mme Françoise CELLIER de 1988 à 2005
2003		M Emile CASTAINGS de 2003 à 2011	Mme Catherine COLSE de 2005 à 2009 M Pierre SALLES de 2009 à 2012
2011 à 2020		Mme M. Hélène LAPEYRE	M Christian CLAVERIE
2020 à 2021	Association Centre Joyeux Béarn	Mr SAGOT André	M Christian CLAVERIE
2021 à aujourd'hui	Association Centre Joyeux Béarn	Mme M. Hélène LAPEYRE	M Christian CLAVERIE

3. Présentation du Centre

Le Centre est régi par un bail à construction signé le 4 septembre 2019 avec la Congrégation des Filles de la Charité. Celui-ci constitue un changement juridique important et remplace le contrat de prêt à usage (commodat) auparavant en vigueur depuis 1988

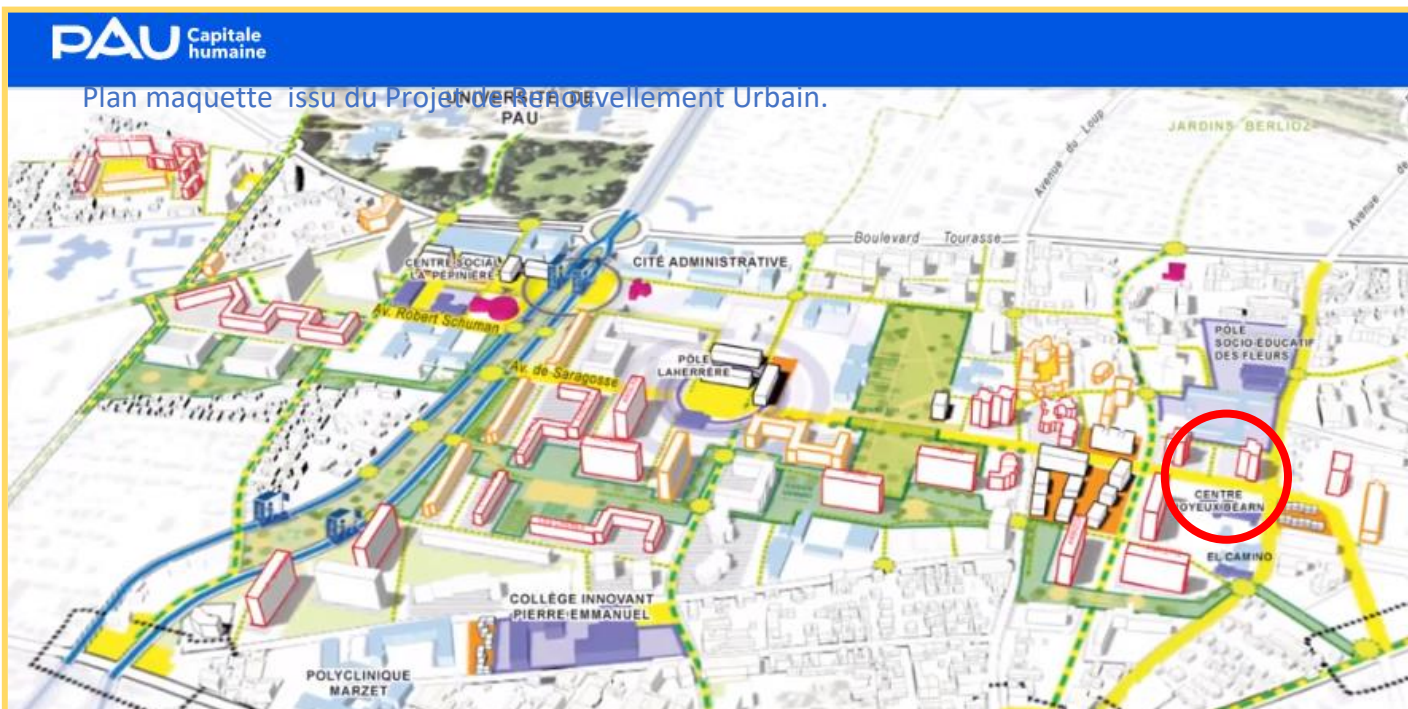
Par division cadastrale, en 2018, le Centre Joyeux Béarn est implanté sur une parcelle de 5 070 m².

Il est composé de deux bâtiments disjoints, un grand jardin, un parking pour les visiteurs et un parking pour le personnel.

Le premier bâtiment central de construction ancienne (1972) mais totalement rénové accueille sur 2 niveaux, le pôle petite enfance avec ses 5 groupes (1 035 m²), les locaux administratifs (56 m²), une salle multi activité (72 m²) et des locaux dédiés aux activités résidentes (SCIC – 136.50 m²). Un sous-sol compartimenté de 360 m² complète ce bâtiment en y accueillant les services supports et généraux (Chaufferie, Buanderie, Stockage et salle du personnel).

Le deuxième bâtiment de construction récente (2019) est accolé au bâtiment ancien par la matérialisation d'un auvent. Ce bâtiment de plein pied et modulable a été pensé pour rendre possible la polyvalence des activités. Une salle de 66.50 m² ouverte aux associations et organismes extérieurs peut accueillir des réunions, des formations, mais aussi des activités autour de la parentalité, de l'accueil petite enfance, du yoga, de la Gym douce, etc, Une salle sensorielle de 20 m² réservée au pôle petite enfance complète, avec un petit patio et des parties communes ce bâtiment. Enfin en continuité de la salle, un préau de 60 m² permet une utilisation extérieure du jardin de près de 1 000 m² même par mauvais temps.

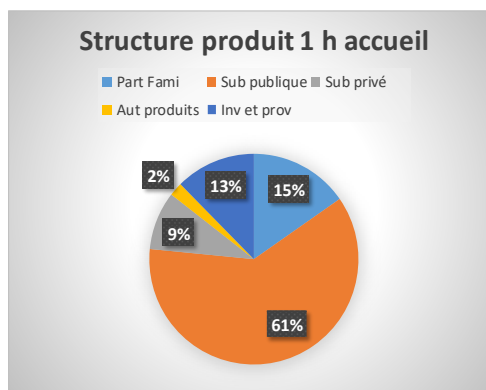
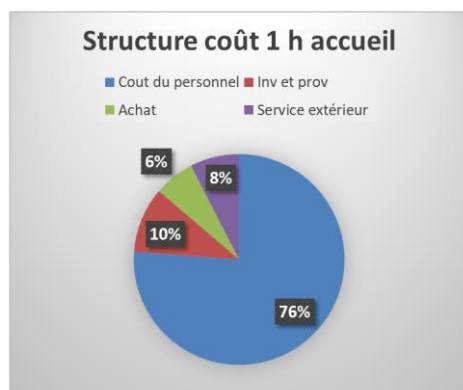
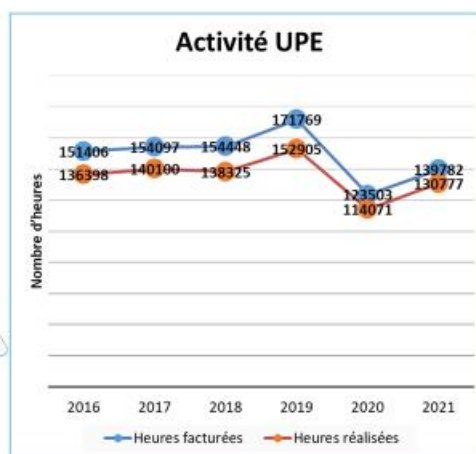
4. Localisation dans le quartier Saragosse



5. Activités : données chiffrées 2021

Nous avons actuellement un agrément pour 83 enfants.

Chiffres clés du Centre Joyeux Béarn 2021



DEUXIÈME PARTIE – L'Association de gestion

1 Notre fonctionnement

Le Centre Joyeux Béarn est une structure dont la forme juridique est associative. Le Centre est régi par la loi 1901, à but non lucratif.

Il reçoit des fonds publics (subventions) de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Ville et de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, du Conseil Départemental et des fonds privés (participations familiales, dons, convention de partenariat de places réservées, ...) etc.

Il permet aux adhérents d'être partie prenante dans la vie de la structure en étant invité à participer à la vie associative.

Le Centre est géré par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs et de membres de droit bénévoles qui élisent un Bureau composé d'un (e) Président (e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) trésorier, d'un (e) trésorier(e) adjoint (e), d'un(e) secrétaire.

Le Directeur Général gère par délégation l'intégralité de la structure ; la Directrice Puéricultrice gère la « grande crèche ». Ceux-ci sont les garants avec le Conseil d'Administration du respect du Projet Associatif.

Les partenaires institutionnels aident au financement du fonctionnement et participent au Conseil d'Administration.

Le Centre Joyeux Béarn s'appuie sur un Projet d'Établissement (social, éducatif et pédagogique) construit avec les professionnels et les parents, qui est un support d'information et de partage à la disposition des familles.

L'équipe pédagogique et l'Association participent conjointement à l'élaboration de ce projet. Celui-ci les guide dans leur travail et leur permet d'élaborer les points liés à l'accueil et au développement des enfants (prise en charge individualisée des enfants, accueil des familles, temps des repas, des soins corporels, du sommeil, aménagement de l'espace, proposition de jeux, d'activités, d'échanges...) mais aussi les valeurs portées par le Centre, les objectifs communs et les moyens mis en œuvre ainsi que l'organisation de la vie de la structure.

Le Centre Joyeux Béarn occupe une position urbaine à mi-chemin entre le centre-ville et l'Université dans le quartier Saragosse-Les Fleurs.

Il est ouvert en priorité aux familles du quartier Saragosse. Tous les milieux sociaux sont représentés. Il comprend :

- Une crèche de 83 places en accueil régulier et occasionnel pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans (67 dans le contrat enfance et jeunesse et 16 en convention de places réservées en référence au même projet pédagogique et associatif). La grande crèche se décline en :
 - 1 groupe de bébés 15 enfants âgés de 2 ½ mois à 11 mois,
 - 2 groupes moyens-grands 23 enfants / groupes âgés de 11 mois à 3 ans,
 - 1 groupe « halte-jeux » 23 enfants âgés de 9 mois à 3 ans,
 - 1 groupe passerelle de 8 enfants âgés de 2,5 ans à l'entrée à l'école,
 - 1 groupe d'accueil de périscolaires pendant les mercredis et vacances scolaires jusqu'à leur 4 ans).
 - Parmi les 67 places, 5 places sont réservées pour les enfants porteurs de handicap ou d'une pathologie évoluant sur une longue période (adressés par le Nid Béarnais, le CAMSP du Béarn, les services pédiatriques, le Centre Hospitalier des Pyrénées (CLÉMATITES)) et 3 places sont réservées pour le dispositif AVIP
- Un Lieu Accueil Enfants Parents en lien avec le Centre Social de la Pépinière
- Des Associations résidentes : Association de massage et de portage de Bébé Peau à Pau, Association Solidarilait, Association d'Assistants Maternelles, un Relais d'Assistants Maternelles de la Ville de Pau, SCIC ...
- Des activités résidentes hébergées sur des créneaux réservés pour des analyses de pratiques et formations (AID64), du Yoga (Kysimi Yoga), de la gym douce (Vivre en forme), diverses formations ou tenue d'assemblées générales et autres réunions...

L'Association s'est engagée à donner tous les moyens humains et financiers afin de perfectionner sans cesse ses services, l'accueil des usagers et la qualité de vie au travail des salariés. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et avec le tissu social et associatif local.

Le Centre fonctionne avec une équipe de 42 salariés.

- Le pôle direction et encadrement est composé du Directeur Général, de la Directrice de la crèche, de l'Adjointe à la directrice, d'une Puéricultrice, de trois Éducatrices Jeunes Enfants, d'une Pédiatre, d'une Psychologue,

- Le pôle pluridisciplinaire est formé du personnel auprès des enfants (Auxiliaires de Puériculture, Aides Maternelles), du cuisinier, du personnel d'entretien, du personnel administratif et d'accueil.

Les salariés possèdent les qualifications requises à l'exercice de leur métier afin de garantir un maximum de professionnalisme.

L'Association a adopté une politique sociale affirmée (la reconnaissance des métiers, les CDI proposés, l'accueil de services civiques, d'apprentis, de stagiaires, d'inclusion des salariés RQTH,)

Les connaissances des professionnel(le)s sont enrichies chaque année grâce à un plan de formation. Les échanges autour des pratiques sont favorisés (réunions de travail, journées pédagogiques, analyses des pratiques,).

Les prises d'initiatives sont soutenues afin que la dynamique d'équipe soit entretenue.

Les locaux ont été pensés pour l'accueil, le soin, le sommeil, l'hygiène des enfants. Des commissions de travail composées d'administrateurs, de parents, de membres du personnel, d'intervenants extérieurs travaillent à leur adaptation, à leur évolution afin de suivre les normes et leur mise en place.

2 Nos valeurs

Le Centre Joyeux Béarn souhaite faire vivre ses valeurs à plusieurs niveaux : pour l'accueil de toute famille quelle que soit son origine sociale ou sa culture mais aussi pour l'accueil inclusif d'enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Le Projet Pédagogique de la crèche est axé autour de l'accueil et de l'éveil personnalisés de l'enfant afin de respecter son rythme, sa sécurité affective tout en favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité et stimuler son développement personnel et son ouverture au monde. C'est un projet commun tourné vers les capacités personnelles de chacun avec des outils et des soutiens adaptés afin de favoriser petit à petit le passage vers l'entrée à l'école.

L'espace proposé au Joyeux Béarn a été voulu accueillant, sécurisant et en adéquation avec la notion de développement durable et de respect de l'environnement. Des

commissions composées de membres du Conseil d'Administration, de la direction et des salariés sont mises en place pour travailler régulièrement sur la qualité de l'air, les RPS (risques psychosociaux) et les TMS (troubles musculo squelettiques).

Leurs préconisations ont permis des travaux d'aménagements notables dans une démarche d'amélioration du bien-être et de la qualité de vie au travail.

Notre structure est ouverte à toutes les familles afin de leur permettre d'allier vie familiale et mode de garde dans un projet de mixité sociale mais aussi de favoriser le « vivre ensemble » au travers d'échanges qui passent par une reconnaissance respective des compétences de chacun en tant que parents et citoyens

Le Centre Joyeux Béarn s'inscrit pleinement dans le contrat d'engagement républicain et la Charte nationale d'accueil du jeune enfant (10 principes pour grandir en toute confiance).

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de leurs enfants ; les professionnels sont les garants de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne.

Le vivre ensemble dans un partage de la différence participe à l'apprentissage de l'acceptation de l'autre et à la tolérance.

C'est ainsi que le Centre Joyeux Béarn s'inscrit pleinement dans les préconisations du C E S E (Conseil Économique Social et Environnemental) publiées en mars 2022 afin de faire de l'accueil en crèche un véritable service du bien-être de l'enfant et de sa famille, favorisant l'égalité des chances et valorisant les métiers des professionnels(les) de la Petite Enfance.

Nos Valeurs : ACCUEILLIR – ACCOMPAGNER – PARTICIPER

Accueillir les parents en étant un relais auprès de leur enfant dans le respect des places de chacun et en valorisant leurs compétences parentales.

Accompagner la séparation parents-enfant pour lui permettre de s'épanouir au sein d'un groupe et s'inscrire progressivement dans la socialisation.

Valoriser les compétences de l'enfant afin qu'il puisse développer son autonomie à son rythme.

Reconnaître chacun dans sa diversité tant sur le plan culturel, que familial et social.

Soutenir les familles et les particuliers en les orientant vers les organismes compétents (droit – loisirs culture – adolescence...)

Participer à l'attractivité du quartier Saragosse en étant fédérateur d'activités et de projets innovants, notamment en termes d'inclusion (rupture d'égalité sociale, interculturalité, handicap, etc, ...) et de prévention.

TROISIÈME PARTIE - Gouvernance - Métiers – Missions – Actions

1. Le Conseil d'Administration :

Il est composé d'administrateurs bénévoles engagés sur des valeurs et des missions. Il veille particulièrement à l'application des directives et des orientations du présent projet associatif.

Il assiste, avec le Bureau, la Présidence dans les décisions qui engagent l'avenir de l'Association.

Il assure notamment avec la validation des budgets prévisionnels, l'adéquation des ressources aux objectifs des missions définies et aux exigences de la réglementation. Il veille à la pérennité de l'institution.

Il met en place selon les besoins, différentes commissions permettant de suivre au plus près le fonctionnement de l'Association et en collaboration avec la direction générale fait des propositions sur les évolutions éventuelles.

Enfin, il valide les documents de référence tels que :

- Le projet associatif, le projet éducatif, le projet d'établissement de la crèche, le règlement de fonctionnement et le règlement intérieur
- La politique générale
- Le recueil des procédures...

L'Assemblée Générale de l'Association est régulièrement convoquée. Son fonctionnement est régi par ses statuts. Elle débat des questions qui lui sont dévolues : présentation et approbation des rapports moraux et financiers, vote du budget, élection du conseil d'administration, et examen des actes de gestion courante et validation du Projet Associatif et des statuts.

ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION "CENTRE JOYEUX BÉARN" :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE : Marie Hélène LAPEYRE
Vice-Président : André SAGOT
Président d'honneur : Émile CASTAINGS
Trésorière : CASTETS Hélène
Trésorier Adjoint : ROUS Philippe
Secrétaire : CHABAT Nicole

Membres du Bureau

CATUHE Lilianne
CATUHE Serge

MEMBRES ADMINISTRATEURS

BAGUR Patricia
GARRABOS Aurélie
GRESY Dorothee
LAPEYRE Michèle
ROUGERON Céline

MEMBRES DE DROIT

Congrégation Filles de la Charité
Mairie de Pau
CAF des Pyrénées Atlantiques
DGASD service PMI

2. La crèche :

Les valeurs de la crèche sont définies dans le projet d'établissement. La crèche est un lieu d'accueil structurant, convivial pour l'enfant et sa famille. L'équipe éducative veille au bien-être, à la santé de l'enfant ainsi qu'à sa sécurité.

Les parents sont associés au processus global de soin de l'enfant. L'accès égal pour tous à la structure dans le respect de la diversité et de mixité sociale est favorisé.

La socialisation de l'enfant se fait dans le respect de son individualité.

Notre projet d'établissement dans son édition de novembre 2021 reprend et précise notre projet social pour la crèche.

Il prend en compte les besoins des familles et de leurs enfants situés dans leur contexte familial, social et professionnel et met en place des moyens pour y répondre. Il définit nos orientations prioritaires et propose des prestations adaptées pour un accueil régulier ou occasionnel de 83 places pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans

Les professionnels (les) en place répondent aux compétences requises et composent une équipe mobilisée. Leurs qualités professionnelles, personnelles et relationnelles sont des atouts. Leurs profils ont donc été sélectionnés afin de présenter toutes les qualités indispensables auprès des jeunes enfants alliant le savoir-faire et le savoir-être. Les formations proposées ou demandées complètent leurs aptitudes et compétences.

Nos équipes travaillent avec les services du Conseil Départemental de la PMI, la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques autour de 3 axes : coéducation, prévention et éveil.

La familiarisation de l'enfant avec le choix d'une référente, se fait dans cette démarche.

Les soins : repas, change, sommeil, maladie mais aussi éveil, arrivée, transmissions, retrouvailles et moments partagés ont été réfléchis parce qu'ils doivent répondre aux besoins individuels de l'enfant

L'équipe : L'équipe pluridisciplinaire de la crèche est composée de puéricultrices, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'aides maternelles, d'une psychologue, d'une pédiatre. Chaque membre de l'équipe est à l'écoute des besoins, de la

sécurité affective de l'enfant et de son épanouissement en lien avec le projet pédagogique de la structure.

L'accueil :

* **À l'entrée, une période de familiarisation de 10 jours permet à l'enfant**, aux parents et aux professionnelles de faire connaissance. **Chaque jour, des temps de jeux libres et des activités sont proposés**, en petits groupes dans des salles dédiées ou dans le jardin, ainsi que des sorties (ludothèque, marché, théâtre ...). **Nous créons des liens privilégiés avec les parents** afin qu'ils trouvent toute leur place dans l'accueil au quotidien et dans les moments festifs.

* **Au quotidien, les repas sont élaborés sur place, à partir de produits locaux et de saison**, en privilégiant des produits issus de l'agriculture biologique. Les mères peuvent venir allaiter à la crèche ou porter du lait tiré. **Couches et produits de soins sont fournis**, et choisis pour leur qualité respectueuse de l'enfant et de l'environnement. **Chaque enfant a son propre lit**. L'enfant est couché selon ses besoins et ses habitudes d'endormissement.

Les enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique sont accueillis en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en lien avec leurs parents et les différents partenaires intervenant auprès de l'enfant (Projet d'Accueil Individualisé, partenariats médico sociaux...).

3. Le LAEP (lieu accueil enfants-parents) :

Le LAEP Dufau-Tourasse est un espace de rencontres, d'écoutes, d'échanges, de détente et de paroles où deux accueillant(e)s accompagnent les enfants de moins de 6 ans et leur(s) parent(s) et / ou personne(s) référente(s). C'est aussi un lieu ouvert aux futurs parents.

Le LAEP fonctionne en partenariat avec le centre social de la Pépinière.

C'est un espace de jeux adapté pour accompagner l'enfant vers d'autres expériences ludiques et sociales durant le temps souhaité. Les accueillant(e)s veillent à soutenir le rôle du parent, ils (elles) sont garant(e)s des règles spécifiques de ce lieu. Ils (elles) veillent à l'accompagnement à la parentalité dans lequel la place de chacun est reconnue.

Infos pratiques :

Il est ouvert tous les jeudis entre 9 h 30 – 11 h 30 **hors vacances scolaires**

Il est gratuit, anonyme et sans inscription préalable.

QUATRIÈME PARTIE - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE : Actions et perspectives d'évolution - projets de 2021-2026

1. Réalisation de Travaux afin d'améliorer l'existant et anticipation du devenir du Centre Joyeux Béarn :

Depuis sa création le Joyeux Béarn se veut un lieu Ressource et d'accompagnement, fédérateur d'activités et de projets innovants, ouvert sur le quartier Saragosse-Les Fleurs et occasionnellement au-delà.

En plus des activités qui lui sont propres : multi-accueil, LAEP, le Centre Joyeux Béarn accueille dans ses locaux des associations : Relais assistantes maternelles, Assistantes Maternelles, Peau à Pau, Solidarilait, etc.

L'ancienneté du Centre nous a obligés à entreprendre des travaux pour se mettre en conformité avec les nouvelles normes de sécurité incendie, à optimiser les locaux en les modernisant, les agrandissant, les modifiant pour répondre à son développement. Il nous a fallu également sécuriser les aires de jeux et permettre l'accueil des personnes en situation de handicap. Le plan Vigipirate a nécessité l'installation et la mise en place d'une sécurisation des locaux pour répondre à toute tentative d'intrusion.

Toutes ces modifications et changements ont répondu à un vieillissement des locaux et à leurs nécessaires travaux d'amélioration mais aussi à un besoin d'évolution du Centre afin de s'inscrire dans la dynamique du quartier et des besoins de ses habitants et dans l'optique du plan d'aménagement du quartier Saragosse-Les Fleurs.

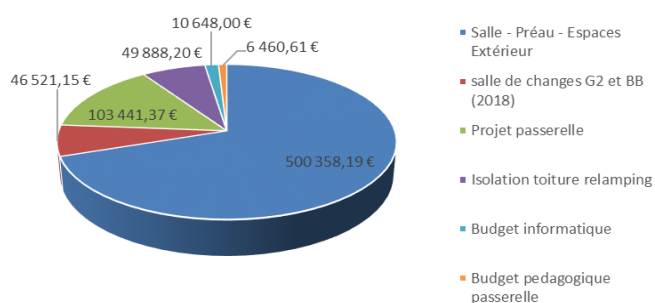
A. Travaux Réalisés de 2012 à 2017 (800 000 €)

- Mise en sécurité et rénovation et construction (650 K €)
 - SSI, ascenseur, issue de secours, compartimentage sous-sol, RDC et étage ;
 - Rénovation du Jardin extérieur et mise en place des structures de jeu extérieures ;
 - Réagencement des services et changement de toutes les structures intérieures.
- Economie d'énergie (80 K €)
 - Changement du double vitrage façade Nord, puis chambres et salles de changes ;
 - Changement chaudière et système de chauffage. Economie d'énergie
- Ergonomie et amélioration des conditions de travail (70 K €)
 - Remplacement de tous les lits BB ;
 - Rénovation des salles de changes (Halte Jeux et ; G1)

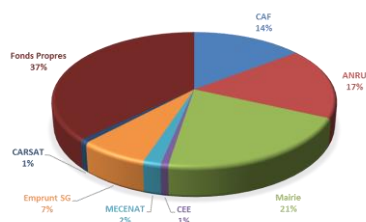
B. Travaux Réalisés de 2018 à 2019 (717 300 €)

- Mise en sécurité et rénovation et construction
 - Projet passerelle – Rénovation et mise en conformité UPE 1^{er} étage (111 K €) ;
 - Projet salle polyvalente et Préau (500 K€) ;
- Economie d'énergie
 - Changement de tous les pavés lumineux (microprasmétique 10 K €) ;
 - Rénovation de la toiture terrasse du R+2 et R+1. (40 K €).
- Ergonomie et amélioration des conditions de travail
 - Rénovation des salles de changes (BB et G2 – 46 K €) ;
 - Changement du matériel informatique (10 K €).

Investissement JB 2018 2019



STRUCTURE FINANCEMENT

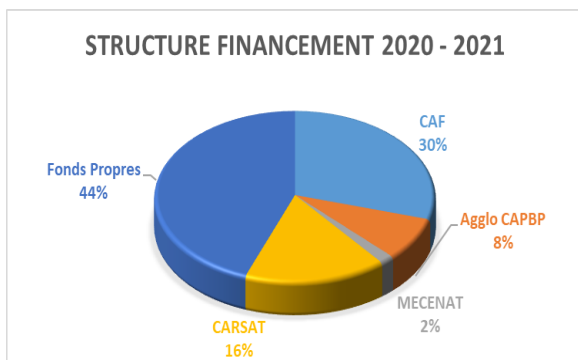


Structure financement	Montant	%
CAF	104 705,92 €	14,60%
ANRU	123 561,11 €	17,23%
Mairie	148 610,92 €	20,72%
CEE	5 500,00 €	0,77%
MECENAT	12 800,00 €	1,78%
Emprunt SG	50 000,00 €	6,97%
CARSAT	5 970,26 €	0,83%
Fonds Propres	266 169,07 €	37,11%
	717 317,28 €	

C. Travaux Réalisés en 2020-2021 (122 000 €)

- Mise en sécurité - rénovation et construction
 - Projet passerelle – Rénovation et mise en conformité UPE 1^{er} étage (10 K €) ;
- Economie d'énergie
 - Changement du double vitrage dans la totalité du bâtiment (65 k€) ;
- Ergonomie et amélioration des conditions de travail
 - Réagencements des dortoirs, salle à manger (20 k€) ;
 - Motorisation de la totalité des volets roulants (27 k€) ;

STRUCTURE FINANCEMENT 2020 - 2021



Structure financement 2020 - 2021		
Financiers	Montant	%
CAF	36 150,00 €	29,58%
Agglo CAPBP	10 000,00 €	8,18%
MECENAT	2 000,00 €	1,64%
CARSAT	19 924,00 €	16,30%
Fonds Propres	54 129,00 €	44,29%
	122 203,00 €	100,00%

La rénovation des bâtiments existants doit continuer afin de moderniser les locaux et les adapter en fonction des besoins actuels et futurs. Nos projets visent à les rendre fonctionnels et évolutifs. Le développement durable est également une préoccupation essentielle à intégrer à ceux-ci.

Des groupes de travail sont à chaque fois constitués afin de définir les besoins et les priorités. Ceux-ci sont collégiaux et comportent des salariés, des administrateurs du Conseil d'Administration, parfois des personnes habilitées et la Direction. Un cahier des charges est ainsi établi reprenant les différentes préconisations. Celles-ci visent à créer un environnement stable et sécurisant, facilitant le travail des professionnels notamment en termes de sécurité, d'ergonomie, de circulation ou d'aération, etc.

Les groupes de travail sont le reflet du dynamisme de la gouvernance et des salariés et permettent l'émergence de projets ou d'initiatives qui vont dans le sens de l'évolution de la société (meilleure inclusion d'enfants porteurs de handicap, projet intergénérationnel, partenariat pour l'insertion professionnelle etc.)

Les projets sont ensuite étudiés et validés ou non en Conseil d'Administration suivant leur faisabilité et leur pertinence. Un chiffrage précis est ensuite établi ainsi que toutes les possibilités de financement.

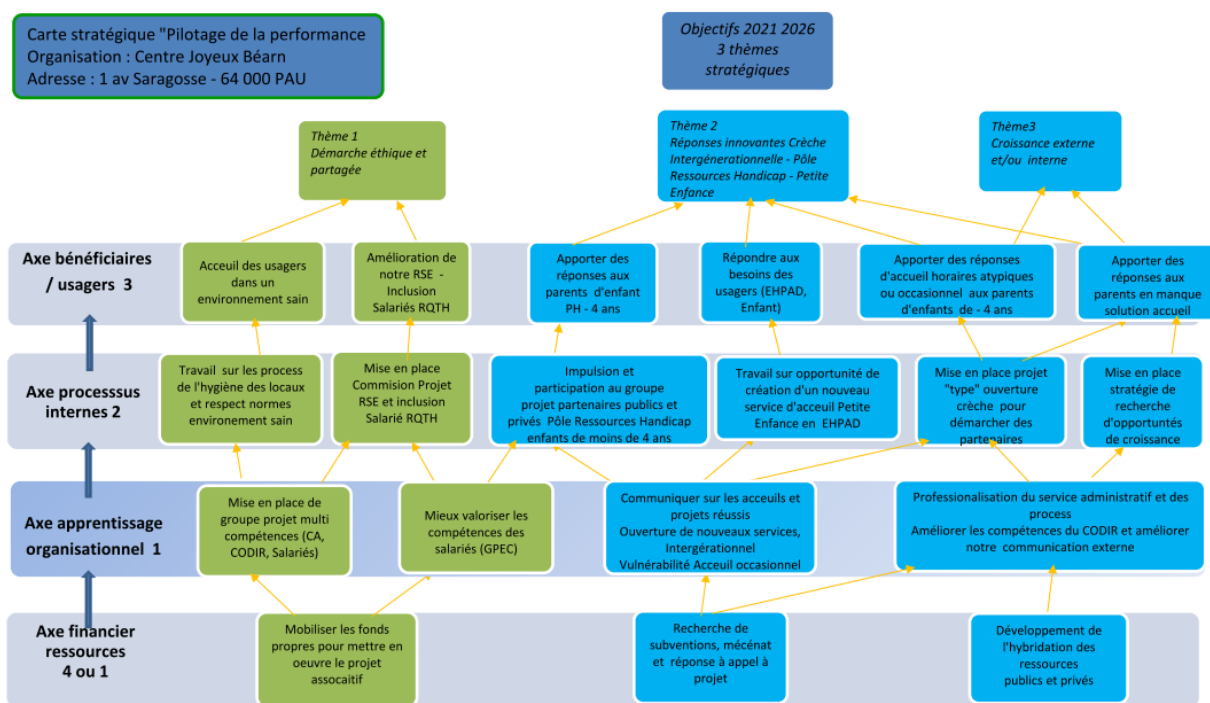
D. Projets Futurs

- Ravalement totalité des façades – (en cours de chiffrage)
- Projet AVIP
- Projet de crèche intergénérationnelle
- Réorganisation des services administratif et comptable
- Travail sur la gestion prévisionnelle des carrières
- Travail sur un environnement sain (qualité de l'air...)
- Travail sur l'accompagnement à la parentalité...

Le Centre semble avoir atteint son taux d'occupation maximal. Une réflexion s'est engagée pour un élargissement de son territoire à l'avenir. Déjà, en raison de la baisse des subventions de fonctionnement, nous avons dû réfléchir à une convention de partenariat pour une réservation de places. Celle-ci a pu être établie pour 16 places et nous permet de compenser la baisse généralisée des subventions publiques.

Dans cet objectif-là, nous avons mis en place une Commission Stratégie qui se réunit tous les 2 mois. Elle nous permet en lien avec la Direction Générale et la Directrice de la Crèche de réfléchir et d'anticiper les évolutions conjoncturelles.

Cette commission a travaillé sur un déploiement d'une carte stratégique de pilotage de notre performance selon les 3 axes définis précisément :



C'est ainsi que nous nous sommes inscrits dans une démarche de crèche AVIP labellisée afin de permettre aux familles en situation de fragilité de lever le frein de la garde de leur enfant et leur permettre le retour à l'emploi.

Toujours dans notre optique de mixité générationnelle, nous travaillons actuellement sur un projet de « crèche intergénérationnelle » avec un EHPAD afin de permettre de tisser des liens entre enfants et personnes âgées. Les échanges sont dans les deux cas source de joie de vivre et de lien social pour les seniors mais aussi d'apaisement et d'échanges. Des liens forts et souvent durables entre les générations peuvent ainsi s'établir. Ce projet est actuellement en phase de « gestation ».

Enfin nous travaillons nos postures professionnelles et l'adaptation de notre offre de service aux évolutions des politiques publiques petite enfance tant dans son volet financement que dans son volet organisationnel pour travailler à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et l'accompagnement à la parentalité dans sa globalité.

2. Actions de communication du Centre :

A. Actions actuelles de communication

- Création du site internet centre-joyeux-bearn.fr et page [Facebook](#) qui sont mis à jour régulièrement avec les actualités de la vie de la structure.
- Totem extérieur réactualisé avec les associations hébergées.
- Matinées portes ouvertes mises en place afin de faire connaître et reconnaître le Centre Joyeux Béarn.
- Participation aux Journées des Familles (R.A.P. Caisse Allocations Familiales)
- Participation à des réunions de quartier
- Grande Lessive (Mars)
- Conseil de crèche avec une participation de très nombreux parents de l'Unité Petite Enfance (1 fois par trimestre)
- Invitation à des petits déjeuners organisés au Centre pour les parents de l'Unité Petite Enfance afin de développer les échanges parents – professionnels
- Fêtes au Centre (Juin, Décembre...)
- Projet Intergénérationnel avec l'EHPAD « les jardins d'Iroise » sur différents ateliers : tricot, chorale, pâtisserie, etc.
- Réunions de quartier, ...

B. Développements futurs

- Faire connaître notre savoir-faire afin de valoriser notre image et notre développement. Poursuivre les collaborations avec d'autres associations, établissements et structures de manière à développer le travail en réseau. Répondre à des appels d'offre en commun et en plateforme.
- Optimiser nos moyens, nos compétences et notre organisation afin de répondre aux contraintes financières et assurer la pérennisation de notre association
- Développer un système d'information fluide afin de permettre un meilleur fonctionnement et optimiser notre organisation.
- Être acteur du secteur médico-social et participer activement à la Commission Départementale des Services aux familles (CDSF) pour contribuer aux orientations des politiques publiques.
- Être vigilant à tous les besoins émergents, être force de proposition dans une constante recherche d'amélioration et d'innovation.
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et poursuivre une démarche « qualité » environnementale et inclusive face à l'évolution de l'environnement social, législatif et administratif en perpétuelle mutation.
- Toujours accompagner, impliquer et inclure les familles qui nous ont fait confiance dans le fonctionnement de l'Association et leur donner à tous envie, parents et bénévoles, de participer à la vie de la structure ; communiquer sur les points forts de l'engagement associatif ; les intégrer aux commissions ; accueillir de nouveaux bénévoles.
- Développer la communication et le partenariat avec les élus locaux ; mais aussi avec d'autres structures Petite Enfance, les associations du quartier.
- Développer la convivialité et les échanges entre parents, enfants, salariés et bénévoles.

Ces grands axes tracés, il nous faudra compter sur l'implication de tous : usagers, salariés, administrateurs, afin de mener à bien tous ces projets et de continuer à faire vivre le Centre Joyeux Béarn au service des enfants et personnes que nous accompagnons et de leurs familles.

CONCLUSION

Le présent projet associatif est un outil important sur notre identité, nos objectifs et nos désirs d'évolution.

Son élaboration a été un moment privilégié afin de réfléchir ensemble à notre expérience associative et déterminer ensemble une stratégie pour les années à venir.

Le Centre Joyeux Béarn est un établissement dont la place et l'intérêt dans le quartier Saragosse ne sont plus à démontrer. Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, un grand travail a été fait afin de le moderniser et lui donner toute la place qu'il mérite.

En perpétuelle évolution le Centre Joyeux Béarn s'inscrit dans une dynamique permanente de réflexion et de développement qui devrait nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.



Ce projet associatif est issu des réflexions conduites par les administrateurs et la contribution de nombreux acteurs qui par leur travail ou leur avis ont participé à son élaboration.

Ont participé à la rédaction de ce projet :

Présidente : Mme LAPEYRE Marie- Hélène

Administrateurs : Mr SAGOT André ; Mmes CASTETS Hélène, CHABAT Nicole ;

Directeur Général : Mr CLAVERIE Christian

Directrice Puéricultrice Crèche : PEDURTHE Véronique

Assistante de Direction : MADERY Babeth ;